[](https://www.kla.tv/4590)

Avortement en Autriche – un génocide bien ciblé ?

**Cette mère de cinq enfants nous a écrit ce qui suit: Au vu du nombre d’avortements le soupçon s’impose, qu’il s’agit là d’un génocide bien ciblé.**

Cet été, nous avons reçu d'Autriche la plainte d'une maman, que nous ne voulons pas vous cacher. C’est bien de vous retrouver aujourd'hui sur Klagemauer-tv.   
Cette mère de cinq enfants nous a écrit ce qui suit: Au vu du nombre d’avortements le soupçon s’impose, qu’il s’agit là d’un génocide bien ciblé. Diverses sources parlent du nombre gigantesque de plus de 40 millions d’avortements par an. La mère s’est demandé si les institutions publiques n’encourageraient pas ces taux d’avortements élevés de façon bien ciblée. Une observation approfondie de la prévention de grossesse courante en Autriche consolide cette suspicion. Car c’est justement de par les institutions publiques que les femmes enceintes se trouvent de plus en plus sous la pression d’avorter. Comment cela ? Tout d’abord on ne paye aux mères l’allocation parentale complète que si elles sont allées au moins à cinq examens prénataux. Chaque femme est par conséquent quasiment rançonnée pour aller aux examens prénataux.   
  
Au cours de ces examens on pose de plus en plus souvent des diagnostics de suspicion, plus fréquemment aussi des diagnostics douteux « faussement positifs ». Il s’agit d’un diagnostic « faussement positif » si par exemple on diagnostique un handicap en raison d’une particularité supposée lors d’une échographie, bien qu’en fait l’enfant soit en toute vérité très sain. La raison de ces diagnostics de suspicion erronés qu’on prononce de plus en plus souvent et de plus en plus largement vient de la Cour supérieure autrichienne. En 2006 en effet celle-ci a pris la décision dans un jugement de principe qu’un gynécologue doit payer les frais d’entretien pour un enfant handicapé, quand il n’a pas indiqué explicitement à la femme après une échographie que le bébé pourrait naître avec un handicap.   
Par principe de précaution, les gynécologues signalent donc un handicap possible même lors de chaque très petite particularité à l’échographie. Les décisions publiques ainsi que les tendances sociales signalent plus clairement que des enfants handicapés ne sont pas souhaités. La pression d’avorter à cause d’une suspicion d’handicap chez l’enfant augmente par conséquent continuellement. C’est pour cela que les femmes tombent de plus en plus souvent dans une difficile situation éthique. C’est exactement ce qui est arrivé dans sa propre vie à l’auteur de cette plainte. Elle nous a écrit ce qui suit :   
« Pour trois de mes cinq enfants on m’a indiqué une suspicion d’handicap par le biais de l’échographie. Pour notre quatrième enfant on m’a recommandé expressément d’avorter, parce que l’enfant ne serait prétendument pas viable à cause de graves vices congénitaux supposés. Mais, lorsque j’ai refusé catégoriquement d’avorter, on m’a informée que je serais responsable de faire porter à la société la charge d’un handicapé. Il est vrai que notre fils est né avec une occlusion intestinale, mais à part ça il est complètement sain. Pour notre cinquième enfant on a également parlé d’un handicap. Notre fille, de même, est parfaitement saine et normale. »   
La décision de la Cour supérieure de justice en Autriche a fait monter le nombre des diagnostics de suspicion et par conséquent aussi le nombre des avortements. Mais par voie de conséquence cela n’a servi ni les gynécologues, ni les femmes et encore moins les enfants pas encore nés, qui sont de plus en plus les victimes du génocide contre les bébés à naître.   
Il est grand temps que la politique et la justice s’investissent à nouveau pour des lois et des jugements pour la vie. Et il est pareillement temps que, par une attitude qui est consciemment pour la vie, les citoyens participent à ce que l’enfant qui n’est pas encore né soit à nouveau respecté et soutenu par la société.   
Nous vous souhaitons une attitude engagée pour la vie. Au revoir et à demain.

**de Julia Hepfer / Daniel D.**

**Sources:**

<http://www.guttmacher.org/pubs/journals/Sedgh-Lancet-2012-01.pdf>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Avortement - [www.kla.tv/Avortement](https://www.kla.tv/Avortement)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.